

**M. Puget** (Indépendant). - Je n'ai pas mis votre responsabilité en cause. J'ai simplement parlé du règlement. Je n'ai pas dit qu'il était bafoué ou mal interprété. J'ai parlé du règlement et je n'ai pas mis votre jugement en cause.

Je voudrais quand même signaler que j'ai droit à deux questions par an. C'est quand même important aussi de donner l'information : deux questions par an.

**M. le Président.** - La sentence que je viens d'entendre est cruelle, mais pertinente.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je pense que s'agissant du Gouvernement, elle est aussi déplacée.

**M. le Président.** - Monsieur Hazée, nous allons tous nous réconcilier dans la sérénité. M. Puget est parfaitement habilité à introduire une proposition de modification du règlement. Plutôt que de le reprocher aux autres, qu'il la dépose lui-même. Fin de la controverse.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

*(Suite)*

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'AVENIR DE L'ENTREPRISE PAPETIÈRE IDEMPAPERS »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DE BUE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA FAILLITE DE L'ENTREPRISE IDEMPAPERS »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME RYCKMANS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE SAUVETAGE ÉVENTUEL DE L'ENTREPRISE IDEMPAPERS DE VIRGINAL ET LA PRÉSERVATION DE L'OUTIL ET DE L'EMPLOI »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de M. Legasse, sur « l'avenir de l'entreprise papetière Idempapers » ;
- de Mme De Bue, sur « la faillite de l'entreprise Idempapers » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le sauvetage éventuel de l'entreprise Idempapers de Virginal et la préservation de l'outil et de l'emploi ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

Vous pouvez le montrer, mais point le lire.

**M. Legasse** (PS). - J'informais M. le Président que je prenais un document – peut-être l'avez-vous reçu à l'entrée de la séance - des camarades du Syndicat libéral. Permettez-moi d'utiliser les deux vocables parce que dans ce cas précis, ils s'accrochent.

Monsieur le Ministre, les camarades du Syndicat libéral ont distribué un papier à l'entrée concernant une société de l'ouest du Brabant wallon qui est en difficulté, c'est le moins que l'on puisse dire, puisqu'il est probable que la faillite soit prononcée très prochainement. Le conseil d'entreprise s'est réuni hier et a avisé les travailleurs de l'intention du conseil d'administration de déposer le bilan et de mettre un terme à la PRJ, la procédure judiciaire, pour prononcer ainsi la faillite.

La situation est relativement grave dans la sous-région puisqu'il s'agit de pas moins de 400 personnes qui travaillent dans cette entreprise, sans compter les sous-traitants. L'impact, vous vous en doutez, sera désastreux.

Les questions que je voudrais poser au ministre sont de divers ordres. Je pense savoir d'ailleurs qu'il a reçu en son cabinet aujourd'hui même – si je ne m'abuse – les organisations syndicales, dont l'organisation syndicale libérale qui demande en quelque sorte de prêter attention à un plan qu'ils proposent, un plan qui suppose notamment l'abandon de créance de la Région wallonne, une créance importante puisque la Région wallonne a déjà aidé à de nombreuses reprises depuis 2009 cette société, sous diverses formes, et encore récemment quelque 3 millions avec l'accord de la Commission européenne, une aide de sauvetage. Les questions sont de plusieurs ordres.

Quand la faillite sera-t-elle prononcée ? Selon vous, quelles sont les aides possibles que la Région peut encore fournir ? Pourquoi le repreneur Avery Dennison, une multinationale américaine, a-t-il renoncé à la proposition qu'il semblait vouloir faire ?

Autant de questions que les ouvriers, les employés, les travailleurs de cette société se posent. Merci, Monsieur le Ministre, d'ores et déjà pour vos réponses.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue** (MR). - Monsieur le Ministre, c'est une faillite qui semble inéluctable puisqu'elle sera vraisemblablement prononcée ce jeudi. C'est un constat d'échec après la PRJ pour les travailleurs, qui ont consenti beaucoup d'efforts pour maintenir leur outil de travail, pour l'entreprise en tant que telle puisque même si elle est très endettée, c'est une entreprise qui a des atouts : elle a un stock important, de nombreux clients et également un carnet de commandes bien fourni.

L'arrêt des machines depuis une semaine, si elles ne sont pas relancées dans un avenir proche, aura des conséquences rapides et graves puisque l'on perdra tous ces clients. Dans le secteur du papier, c'est assez particulier. Il y a aussi des risques de rupture de financement.

La Région wallonne, via la SOGEPA, est actionnaire de l'entreprise et la SOGEPA détient le stock de l'entreprise. Il y a effectivement un plan de relance, un *business plan*, qui a été élaboré par différents cadres de l'entreprise. Nous avons pu prendre connaissance de cette information par la presse et aussi par le flyer qui nous a été distribué ici en début de séance, avec une possibilité de relancer une activité industrielle sur le site pour 160 personnes, à condition que l'outil puisse être relancé très rapidement afin d'honorer le carnet de commandes, de valoriser le stock qui est important et de se donner le temps d'analyser ce *business plan*, ainsi que de rechercher un repreneur.

Monsieur le Ministre, vous avez rencontré les différentes délégations syndicales, la CSC et la FGTB qui souhaitent interpeller la Région wallonne pour relancer l'activité sur le site. Quelles pistes ont pu être dégagées lors de cette réunion ? La Région wallonne, le cas échéant, pourra-t-elle demander au curateur de relancer prioritairement une activité sur le site ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous voulons d'abord partager la grande inquiétude pour les 380 travailleurs et leurs familles, regretter l'impact qu'aurait une fermeture sur le tissu industriel de cette région, mais aussi sur l'emploi et l'activité économique. C'est un nouveau drame qui risque de se produire. Comment en est-on arrivé dans cette situation ?

La Région wallonne a agi par le biais de la SOGEPA. Vous avez déjà injecté de l'argent, des moyens financiers, vous avez aussi agi en matière de gestion. Cela semblait, dans une certaine mesure, porter ses fruits.

En même temps, les travailleurs, eux aussi, ont fait des efforts importants depuis longtemps pour tenter de sauver l'entreprise qui est en redressement judiciaire. La faillite n'a pas été prononcée. Lundi, au Tribunal de commerce, la faillite n'a pas encore été prononcée. J'étais présente avec les travailleurs et ils attendent la déclaration d'une faillite. Quand sera-t-elle prononcée ? Un plan social est-il envisagé ?

Maintenant, que faire ? Dans les dernières semaines, les travaux entrepris et la manière de gérer l'entreprise semblaient montrer une certaine efficacité : le carnet de commandes est rempli et l'entreprise, tout en étant dans un secteur concurrentiel et difficile, dispose d'une qualité, d'un savoir-faire, de produits tout à fait

particuliers pour lesquels elle a une compétence reconnue.

Qu'envisagez-vous de faire ? Vous avez eu des rencontres avec les syndicats. Qu'en est-il ressorti ? Que pensez-vous de ce plan de relance proposé par les cadres, qui envisagent de sauver au moins 160 emplois et de relancer l'entreprise ? Quelle est votre position et quelle est la position du Gouvernement wallon, par le biais de la SOGEPA, pour tenter la sauvegarde de l'emploi et de l'outil pour les travailleurs ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Mesdames et Monsieur les députés, tout d'abord, permettez-moi, et je pense que vous partagerez mon propos, d'avoir une pensée pour les travailleurs et leurs familles. Il est évident qu'ils vivent aujourd'hui, depuis plusieurs mois – je dirais même depuis plusieurs années – dans une incertitude sur l'avenir de leur entreprise.

Ils ont effectivement, et cela a été souligné par certains d'entre vous, été d'une très grande responsabilité puisque pendant la procédure de réorganisation judiciaire, il n'y a pas eu de mouvement social ; au contraire, tout le monde a pris sur lui pour faire tourner cette entreprise.

Suivant les lignes de produits, les carnets de commandes sont plutôt vides ou plutôt pleins.

À ce jour, avec le ministre-président, nous avons pu rencontrer les délégations syndicales des trois syndicats représentés au sein du conseil d'entreprise. Nous leur avons dit ceci : dès que la faillite sera prononcée, demain ou vendredi à notre estime, nous prendrons contact avec le curateur et examinerons avec celui-ci la situation de l'entreprise de manière à ne pas aggraver le passif. Il faut savoir qu'aujourd'hui nous avons un *cash drain* de 1 million d'euros par mois qu'il faudrait financer si nous maintenions l'activité en l'état.

L'engagement que j'ai pris à l'égard des travailleurs et de leurs représentants est que nous allons examiner toutes les pistes, que ce soit la piste des cadres, et cetera. Pourquoi le dernier repreneur a-t-il jeté le gant ? Nous n'en savons rien. Il nous a dit parce qu'il n'avait pas de plan industriel qui lui permettait d'envisager les choses de manière positive.

Va-t-il aujourd'hui, comme certains le pensent, se remanifester après faillite ? Il est évident que la faillite permet de solder les comptes et de repartir dans des conditions économiques plus stables. J'espère que lui ou un autre va se manifester, nous l'espérons tous, et que cela permettra de sauver tout ou partie de l'emploi.

Le premier engagement est en tout cas d'accompagner le curateur pour faire cette recherche de

repreneur potentiel et d'examiner avec le sérieux nécessaire tous les éléments. C'est aussi d'examiner la possibilité de reprendre une partie de l'activité sous faillite à condition que ce soit économiquement tenable et financièrement également.

Le deuxième élément, et j'en parlerai bien entendu avec ma collègue, Mme la Ministre Tillieux, c'est une cellule de reconversion qui dépend là de l'initiative des organisations syndicales. Vous savez que c'est le décret chez nous, elles doivent en faire la demande. Nous avons indiqué que nous pensions que ma collègue soutiendrait cette possibilité sans attendre de savoir ce qu'il se passe sur la reprise parce qu'un accompagnement pour les travailleurs est essentiel.

Le troisième élément, à l'instar de ce que nous avons fait dans d'autres sous-régions, la dernière fois c'était pour Caterpillar Gosselies, c'est la volonté d'avoir un plan de redéploiement, c'est-à-dire la capacité d'imaginer un redéploiement économique avec les forces vives locales pour examiner d'autres pistes. Même si nous pouvons espérer une reprise, je ne pense malheureusement pas que tout le personnel pourra être repris.

Nous aurons bien entendu également des contacts avec le ministre fédéral de l'Emploi pour examiner avec lui, tant au niveau du fonds de fermeture que de l'accès à un certain nombre de dispositifs, la possibilité de les actionner.

M. Legasse a posé la question de l'abandon des créances de la Région. Nous examinerons tout ce qui peut être favorable soit aux travailleurs, soit à la reprise de l'activité. Aujourd'hui, il est prématuré de répondre à cette question dans la mesure où nous ne pouvons déterminer à qui profiterait le renoncement de la Région dans ce cadre. Je l'ai redit aux travailleurs : nous examinerons toutes les possibilités, quelles qu'elles soient.

Je voudrais simplement indiquer à l'assemblée que c'est un peu moins de 20 millions d'euros qui ont été investis par la Région dans cette entreprise et que récemment nous avons financé l'intégralité du plan de sauvetage qui était nécessaire pour arriver à tenter de sauver cette entreprise ; malheureusement, cela n'a pas été couronné de succès. L'Union européenne et la Commission avaient d'ailleurs validé cet élément.

Je voudrais dire à l'assemblée et aux trois intervenants que nous ferons tout pour accompagner les travailleurs, accompagner le curateur et mettre les moyens de la SOGEPa et de ses techniciens au service de différents intervenants pour exploiter toute possibilité de relance de l'activité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Je voudrais remercier M. le Ministre. Je suis le témoin privilégié du fait qu'il a été très à l'écoute et interventionniste, si besoin était, notamment via la SOGEPa, dans ce dossier. Dix-sept millions et demi plus 2,5 millions d'euros de la SRIW, sans compter les 3 millions d'euros de sauvetage ici dernièrement dont on vient de parler. Autant d'argent qui a été mis à disposition pour aider cette société, qui a un carnet de commandes plein.

C'est paradoxal, mais un de ses clients était Avery et c'était justement l'objet de ma question, le pourquoi du comment, pour pouvoir comprendre pourquoi cette société ne profitait pas de l'opportunité pour tenter de reprendre Idempapers.

J'imagine qu'il y a diverses raisons et que peut-être, après la faillite, ils se représenteront.

La cellule de reconversion, c'est une évidence et d'ores et déjà, je remercie Mme la Ministre Tillieux lorsqu'elle sera saisie de la demande des organisations syndicales de mettre en œuvre cette cellule, car quoi qu'il en soit, si la machine 4 devait redémarrer, ce n'est que 160 personnes ; excusez-moi de préciser. Il y a encore, par ailleurs, tous les autres, les familles, les sous-traitants, autant de personnes qui auront donc besoin d'aide, d'accompagnement.

Une activité économique sur le terrain certainement autre que les papeteries, puisque le terrain est très vaste et il y a le canal en bordure. Il y a donc des possibilités aussi en termes de transport et de mobilité. Sachant que l'intercommunale du Brabant wallon, par exemple, pourrait être également un interlocuteur privilégié à solliciter au niveau des forces vives de la Région.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. C'est important de préciser que tous les travailleurs pourront être réengagés si l'activité peut être relancée. Il faut effectivement mettre en place une cellule de reconversion et un plan de redéploiement, c'est important.

Je voudrais insister au niveau de la dimension du temps. J'ai eu l'occasion de rencontrer les cadres et différentes personnes dans l'entreprise, c'est un secteur particulier. Si l'on n'a pas très vite, en tout cas dans les parts de l'activité qui ont un certain potentiel – puisque, comme vous l'avez dit, il y a des parties qui sont en déclin, ce sont des produits en déclin, mais il y a aussi des produits en expansion – si l'on ne relance pas l'activité dans un délai très court, il y a un risque de perte de clients et on aura là, une spirale négative.

Je voudrais donc vraiment insister pour que la Région – je sais que la Région est un partenaire dans ce dossier – puisse, quand vous rencontrerez leur curateur,